



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211401203-20260901-20260901-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CAHAGNES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

01/09/2026

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE VIRE

L'an deux mil vingt-six, le premier septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 27 août 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Nbre de conseillers en exercice : 15.

Quorum : 8.

Le Maire procède à l'appel des élus :

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, M Jean Marie MAHIEU, Mme Laure DENIS conseillers municipaux ;

Nbre de présents : 15

Nbre de votants : 15

Secrétaires de séance : Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Karine FRANÇOIS

N° 20260901 - 04 : RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE D'UN MONTANT TOTAL DE 481 476 € AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE EN UN BÂTIMENT A USAGE SCOLAIRE ET ASSOCIATIF.

Le Maire expose la nécessité de contracter un prêt pour la réalisation des travaux de rénovation de la cantine scolaire.

Pour le financement de cette opération, M. DUJARDIN Guillaume, Maire de Cahagnes est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 481 476 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Transformation écologique

Montant : 481 476 euros

Durée de la phase de préfinancement : Sans

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,5 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 14 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 1 voix),

Décide :

→ **d'approuver** la réalisation d'un contrat de prêt transformation écologique auprès de la caisse des dépôts,

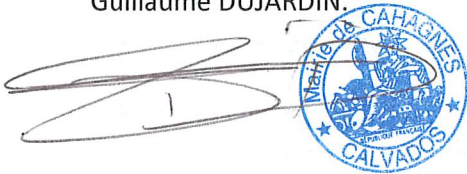
→ **de mandater** Monsieur le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance le 01 septembre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Caen ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 04 septembre 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.



Les secrétaires de séance,
Mmes Pascale GASNIER-MENANTEAU et Karine FRANÇOIS.

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Pascale GASNIER-MENANTEAU.

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Karine FRANÇOIS.